

JOURNAL LOCAL



Reconnaissance des professions :

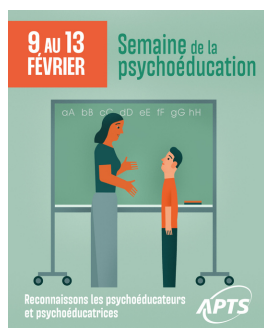
Février - Mois de la psychologie

Saluons le travail des psychologues. Félicitations à Ève Préfontaine de Paspébiac qui se mérite une carte cadeau d'un commerce local.



9 au 13 février - Journées de la psychoéducation

Saluons le travail des psychoéducatrices et des psychoéducateurs. Félicitations à Karine Lelièvre Leblanc de Maria qui se mérite une carte cadeau d'un commerce local.



Nous vous invitons à compléter le questionnaire suivant :
Consultations publiques
Vos perspectives sur le système de santé et de services sociaux québécois

Webinaire « Mieux comprendre le RREGOP et les autres prestations de retraite » : le 25 février 2026, de 17 h 30 à 19 h 30.
Inscription obligatoire



Nous vous invitons à compléter le sondage - Maintien de l'équité salariale pour 2020-2025

Nous contacter

gaspesie@aptsq.com

Prioriser notre santé et notre bien-être



ET SI ON OSAIT POUR VRAI?



Agenda 2026
aptsq.com/RéseauFort2026

Année après année, malgré la croissance des besoins, le financement du réseau public demeure insuffisant, instable et imprévisible.

Cette logique fragilise la planification, accentue la pression sur le personnel et compromet la qualité et la continuité des services offerts à la population. En 2026, l'APTS propose de changer de cap, cela passe par la mise en place d'un bouclier budgétaire.

C'est une loi qui oblige le gouvernement à financer la santé et les services sociaux à la hauteur des besoins réels de la population. Chaque année, une instance indépendante évalue l'impact budgétaire de l'évolution des besoins en tenant compte du vieillissement de la population, de l'inflation et de l'évolution des pratiques cliniques. Le ministère des Finances a alors l'obligation de rendre disponibles, dans son budget, les sommes identifiées comme nécessaires. Résultat : un financement stable, prévisible et suffisant, qui protège le réseau public des coupes arbitraires et des cycles d'austérité.

Budget DPP

Budget développement de la pratique professionnelle (DPP ou communément appelé budget APTS) : Il reste des sommes dans ce budget. Donc si vous n'avez pas fait de demande à ce jour, n'oubliez pas que vous avez accès à un montant de 750\$ par année financière (1er avril au 31 mars).

- Les demandes se font via la plateforme Octopus de l'employeur.
- Les remboursements se font via votre compte de dépenses.